

Le Parc naturel périurbain du Jorat

Le projet de créer une réserve naturelle de 440 hectares dans la forêt du Jorat, soit 10% de sa superficie, promet d'offrir, à proximité de l'agglomération lausannoise, la possibilité de découvrir un espace de nature sauvage. Portée par l'association de treize communes sous le label « Jorat, une terre à vivre au quotidien », l'entreprise est basée sur les critères fixés par la Confédération. Les partisans ont un an pour convaincre des groupes d'intérêts qui ne manquent pas d'arguments sur le fond comme sur la forme. Les organes délibérant des communes rurales et urbaines concernées se prononceront en 2019.

Le projet de Parc Naturel Périurbain du Jorat révèle l'attachement de toute une région pour une forêt qui constitue, avec une superficie de près de 40 km², le plus grand massif forestier d'un seul tenant sur le Plateau suisse. On y recense quelque 20% des espèces animales et végétales de Suisse.

L'intention d'y constituer une réserve naturelle de 4,4 km², accessible au public sous certaines conditions, relève de la volonté de conserver un patrimoine naturel à proximité de l'agglomération lausannoise. De fait, lieu de détente apprécié par 1,5 million de visiteurs par an, la forêt joratoise subit une pression toujours plus forte qui justifie que l'on en prenne tout particulièrement soin.

Le projet est porté par l'association de communes « Jorat, une terre à vivre au quotidien », créée en 2012, regroupant les communes de Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Le Mont-sur-Lausanne, Ropraz et Servion. Les Municipalités de ces treize communes, toutes propriétaires forestières dans le Jorat, ont confirmé leur engagement en 2014 d'évaluer durant quatre ans les opportunités et les risques d'un tel projet, d'en préciser les contours et la surface effective concernée.

Le projet a obtenu le label « candidat parc naturel urbain » par l'Office fédéral de l'environnement pour 2016-2019. Mais les contraintes liées à sa réalisation mobilisent contre lui des groupes d'intérêts qui ne laissent personne indifférent. La tension monte à un an de la soumission aux Conseils communaux et généraux de la charte validant leur engagement et par là le projet lui-même. En cas de rejet par une ou plusieurs communes, il s'agira de choisir entre adapter ou abandonner. Cela dit, le parc permettrait aux communes engagées de participer aux objectifs de la politique forestière cantonale. Rappelons que celle-ci prévoit de placer en réserve 10% des surfaces forestières vaudoises d'ici à 2030, (une bonne partie de ces 10% est déjà en réserve) dont la moitié sans intervention humaine, et de créer une grande réserve forestière sur le Plateau.

Nerf de la guerre, le financement du Parc Naturel du Jorat est assuré, durant la phase de création, (Fr. 1'900'000.-) soit de 2016 à 2019, pour 50% par la Confédération, 25% par le Canton et 25% par les treize communes. Qui paiera dans la phase de gestion, à partir de 2020? Des planifications quadriennales entre Confédération, Cantons et Communes y pourvoient. Les montants provenant des communes, des sponsors, des partenaires ou les recettes d'exploitation devront représenter au moins 20% du budget, le Canton assu-

mera jusqu'à un tiers des frais, et la Confédération participera en fonction du nombre de parcs en Suisse au moment du dépôt de la demande et selon la qualité des projets soumis.

Les opposants se mobilisent

Le territoire concerné est en grande partie en mains publiques. La ville de Lausanne et l'Etat de Vaud sont prêts à allouer 80% des 440 hectares de la zone centrale du parc. Les entrepreneurs forestiers sont ceux qui se sentent le plus directement lésés. Ils estiment que cela les privera de 4000 à 5000 m³ d'un bois de qualité par année, qui plus est facile à exploiter dans cette forêt située en terrain plat.

Une association baptisée « Parque pas mon Jorat » réunit par ailleurs des utilisateurs très divers de la forêt concernée, champignonneurs, promeneurs de chiens marcheurs, cavaliers, cyclistes, skieurs de fond. Elle met en doute la faisabilité territoriale ici d'une réserve homogène, considérant que le projet de zone centrale présenté s'étend sur cinq kilomètres mais qu'il ne mesure que 200 mètres de large par endroits et qu'il est en outre traversé sur sa plus grande longueur par des routes à fort trafic (route des Paysans). L'association redoute enfin que la zone dite de transition ne devienne un Disney World des bois puisque destinée à regrouper toutes les activités actuellement possibles sur l'ensemble du territoire en question. Selon elle, ce serait carrément contre-productif en raison de la densification attendue des visiteurs.

Pour ou contre le projet, tout le monde s'accorde au moins sur un point essentiel : la défense de la forêt. Chacun des deux tendances (www.jorat.org d'un côté et www.parquepasmonjorat.com de l'autre).

Prochaines échéances

- Prise de position sur la charte du PNP des Municipalités en automne 2018.
- La décision des Conseils communaux et généraux en 2019.

Texte : Roland Karlen

